OFFICE DE TOURISME KARIDEM

Appel à manifestation d'intérêt
Salon International de la Plongée 2027

Représentation du territoire de la CADEMA auprès de l' Office de Tourisme Intercommunal Dembéni Mamoudzou (OTI KARIDEM)

> *Le lagon a besoin de sa voix. Et si c'était la vôtre?*

L'essentiel:

- **Quoi :** porter l'offre plongée de Dembéni-Mamoudzou sur l'espace Mayotte du salon
- **Où / quand :** Paris Expo Porte de Versailles, du **jeudi 14 au dimanche 17 janvier 2027** (28e édition)
- **Qui :** un professionnel de la plongée, du milieu marin ou de l'écotourisme **implanté sur le territoire de la CADEMA**
- **Pris en charge :** billet A/R Mayotte–Paris, hébergement et repas (plafonnés), badge exposant
- **Candidature avant le : lundi 30 novembre 2026 à 23h59** → hello@karidem.yt

Pourquoi y aller:

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine est le premier rendez-vous européen du monde subaquatique : plus de 60 000 visiteurs, près de 400 exposants, des médias spécialisés, des tour-opérateurs et des milliers de plongeurs qui choisissent leur prochaine destination.

L'OTI KARIODEM y sera pour :

- faire rayonner Mayotte et, en premier lieu, le territoire de la CADEMA ;
- mettre en avant la plongée, les activités nautiques et l'écotourisme de Dembéni et Mamoudzou ;
- installer Mayotte comme destination de référence du tourisme durable.

Pour cela, l'OTI recherche **un représentant professionnel unique**, qui incarnera l'offre plongée du territoire Dembéni-Mamoudzou sur le stand institutionnel de l'AADTM (Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de Mayotte).

Qui peut candidater ?

1. **Priorité au territoire de la CADEMA.** L'AMI s'adresse en priorité aux professionnels, une seule personne, dont le siège ou un établissement est situé sur les communes de Dembéni ou de Mamoudzou.
2. **À titre subsidiaire, le reste de Mayotte.** Si aucune candidature recevable émanant d'un professionnel implanté sur la CADEMA n'est reçue à la date limite, l'OTI pourra examiner les candidatures de professionnels implantés ailleurs à Mayotte, **à condition qu'ils justifient d'une activité ou d'un projet sur le territoire de la CADEMA** (sorties ou sites de plongée, point de mise à l'eau, partenariat avec un acteur local, implantation en cours…).
3. Les candidatures ne présentant aucun lien avec le territoire de la CADEMA ne seront pas examinées.

L'appréciation du lien avec le territoire de la CADEMA relève de l'OTI. Le présent appel n'engage pas l'OTI à retenir un candidat : l'OTI se réserve le droit de ne donner suite à aucune candidature ou de déclarer l'AMI sans suite, sans que les candidats puissent prétendre à une quelconque indemnité.

Votre mission:

- Être présent à Paris **du mercredi 13 au lundi 18 janvier 2027** (installation et clôture incluses) ;
- Accueillir, informer et orienter visiteurs grand public et professionnels ;
- Promouvoir la plongée et les activités nautiques du territoire de la CADEMA ;
- Représenter les acteurs locaux : clubs, opérateurs, hébergeurs… ;
- Participer aux animations, temps forts, rencontres presse et B2B ;
- Remettre un rapport de mission après le salon (modèle fourni par l'OTI).

Profil recherché:

- Professionnel immatriculé à Mayotte et assuré ;
- Activité liée à la plongée sous-marine, au milieu marin, à l'écotourisme ou à la valorisation du territoire ;
- Expérience des salons ou événements professionnels ;
- Bonne présentation, autonomie, aisance relationnelle ;
- Maîtrise des messages de promotion de Mayotte et du territoire de la CADEMA.

Ce que l'OTI prend en charge pour 1 personne :

- **Billet d'avion aller-retour Mayotte - Paris ;**
- **Badge exposant, accès au stand, accompagnement logistique ;**
- **Frais de mission**, remboursés après la mission sur factures nominatives, dans la limite de :
    - Hébergement : frais réels, **140 € TTC maximum par nuit**, du 13 au 18 janvier 2027 (chambre double, petit-déjeuner inclus, Paris intra-muros) ;
    - Repas : **10 repas maximum, 20 € TTC maximum par repas**, sur justificatifs.

Tout dépassement de ces plafonds reste à la charge exclusive du participant.

À la charge du participant : transport local, dépenses personnelles et autres frais.

Dossier de candidature:

À envoyer **avant le lundi 30 novembre 2026 à 23h59** à **contacttourisme@oticadema.yt**

1. **Pièces administratives**
    - Justificatif d'immatriculation à Mayotte (Kbis ou avis INSEE)
    - Justificatif d'implantation sur la CADEMA (adresse du siège ou de l'établissement) **ou**, à défaut, présentation du projet ou de l'activité menée sur le territoire de la CADEMA
    - Attestation d'assurance professionnelle et d'exploitation
    - RIB
    - Pièce d'identité de l'entrepreneur, et de la personne qui voyagera si elle est différente
2. **Note de motivation** (2 pages maximum)
    - Présentation de l'activité et de son ancrage à Dembéni et/ou Mamoudzou
    - Liens avec la plongée, le tourisme ou l'environnement marin
    - Actions et outils de promotion proposés pour le salon, et perspectives au-delà
3. **Supports disponibles :** photos, vidéos, visuels, brochures…

Critères de selection:

- Dossier complet et conforme
- Implantation sur le territoire de la CADEMA (critère prioritaire, voir « Qui peut candidater »)
- Adéquation du profil avec la mission
- Qualité et pertinence de la note de motivation
- Capacité à porter l'image du territoire et à communiquer efficacement
- Complémentarité avec les autres exposants du stand Mayotte de l'AADTM

Engagements du représentant retenu:

- Présence continue pendant toute la durée du salon (14 au 17 janvier 2027) ;
- Respect des messages et supports de l'OTI et de l'AADTM ;
- Communication sur les réseaux sociaux avant, pendant et après le salon, en citant explicitement l'OTI Dembéni Mamoudzou comme structure accompagnatrice ;
- Rapport post-salon remis sous 15 jours.